



LE 5 FÉVRIER 2024

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10995 rue des Montagnards, le lundi 5 février 2024 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier

Absence motivée : M. Michel Beaumont, conseiller #5

11035-050224 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

3A Rapport des permis janvier 2024

ADMINISTRATION

3B Rapport budgétaire janvier 2024

3C Listes des dépenses autorisées et listes des paiements

1. Journal des chèques 2400054 – 2400067	294 511,82 \$
2. Journal des chèques 2400068 – 2400124	352 279,20 \$
3. Journal des chèques 2400125 – 2400163	147 981,83 \$
4. Journal des annulations 2400001	- 13 392,67 \$
5. Journal des chèques 2400164 – 2400232	382 167,60 \$
6. Journal des chèques 2400233 – 2400253	86 692,95 \$
7. Journal des chèques 2400254 – 2400260	137 561,65 \$
8. Journal des chèques 2400261 – 2400272	118 242,24 \$

Les listes des chèques comprennent également les déboursés liés aux contrats accordés et payés par les personnes autorisées en vertu du Règlement no 1181 portant sur la délégation à certains fonctionnaires de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la municipalité. En conséquence, lesdites listes constituent le rapport transmis par ces fonctionnaires et employés conformément au cinquième alinéa de l'article 477.2 LCV, les contrats ayant été accordés en application de ce règlement et les paiements faits.

11036-050224 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JANVIER 2024**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2024.

11037-050224 **DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser la destruction des documents mentionnés ci-dessous, et ce, suivant le calendrier de conservation soit :

- Factures 2015 et 2016
- Journaux comptables 2016
- Comptes de banque et chèques 2016
- Rapport TPS/TVQ 2011, 2012 à 2016
- Mutations 2016
- Feuilles de temps 2013 à 2016
- Journal des paies 2013 à 2016

11038-050224 **PLUMOBILE – QUOTE-PART 2024**

CONSIDÉRANT QUE la ville a délégué sa compétence en matière de transport collectif et adapté à la MRC de la Côte-de-Beaupré par une entente intermunicipale qui autorise la MRC à sous-déléguer cette compétence à toute personne autorisée par la loi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a confié à Développement Côte-de-Beaupré l'organisation et la gestion du transport collectif et adapté des municipalités de la MRC de la Côte-de-Beaupré participantes, en commun avec les municipalités locales de la MRC de l'Île d'Orléans;

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré a accepté d'organiser et de gérer le service de transport collectif et adapté pour les deux MRC et qu'un contrat de transport a été octroyé le 6 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales participantes contribuent financièrement au service de transport dont elles bénéficient;

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour les années 2023 et 2024 et que ces prévisions ont été adoptées le 13 octobre 2022 par résolution 2022-CE-79 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré, lors de son conseil du 10 mai 2023, a adopté les orientations budgétaires 2023 et 2024 par sa résolution 2023-05-297;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Ville de Beaupré a été établie à 30 406,50 \$ représentant 7,25 \$ par habitant (4194) pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le 7,25 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Ville est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Beaupré accepte de payer la quote-part pour l'année 2024, soit une somme de 30 406,50 \$ à Développement Côte-de-Beaupré.

11039-050224 **MANDAT À ME JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER POUR LA RÉGULARISATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ - VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater Me Jean-François Gauthier pour régulariser les titres de propriété de divers lots que la Ville a acquis au cours de différentes ventes pour non-paiement de taxes, le tout suivant l'offre de service reçue le 6 novembre 2023 au coût de 1 400,00 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

11040-050224 **APPUI PROJET ÉOLIEN DES NEIGES**

CONSIDÉRANT QUE le besoin croissant en énergie propre et durable est indéniable et que les énergies renouvelables, telles que l'énergie éolienne, jouent un rôle essentiel dans la transition vers un avenir énergétique plus respectueux de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'énergie éolienne contribue significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, favorisant ainsi la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs du Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré 2013-2018 était de produire des énergies renouvelables par l'implantation d'un parc éolien communautaire notamment;

CONSIDÉRANT QUE le parc éolien de la MRC de la Côte-de-Beaupré, partenariat entre Boralex et la MRC a été mis en service à la fin de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement régional, dont les montants proviennent des contributions dudit parc, a permis la réalisation de projets structurants pour la région qui ont eu des retombées économiques, sociales et environnementales significatives pour la Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré 2021-2025 vise notamment à poursuivre le développement d'énergies renouvelables;

CONSIDÉRANT QUE le Plan éolien Des Neiges – Secteurs Sud présenté par la Société de projet BVH1 s.e.n.c., formée d'un partenariat entre Boralex, Énergir et Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet génèrera des opportunités économiques significatives sur le territoire de la Côte-de-Beaupré, notamment par la création d'emplois, tant pendant la phase de construction que lors de l'exploitation continue;

CONSIDÉRANT QUE les retombées financières de ce nouveau parc éolien permettront non seulement d'investir dans des projets d'immobilisations, des programmes d'aide ainsi que des dons et commandites qui auront pour effet d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la Côte-de-Beaupré, de diversifier les revenus de la MRC, considérée comme gouvernement de proximité, mais aussi d'alléger le fardeau fiscal des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charette, a confié un mandat d'enquête et d'audience publique au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui débutera le 5 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement de :

- **APPUYER** la réalisation du Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud en prenant compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques;
- **TRANSMETTRE** la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charette, à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Mme Kariane Bourassa et au préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, M. Pierre Lefrançois;

11041-050224 **CLUB DE MARCHÉ DE LA CÔTE DE-BEAUPRÉ – DEMANDE AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 250 \$ au Club de marche de la Côte-de-Beaupré à titre d'aide financière.

11042-050224 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) FGE63984 – AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU que la Ville de Beaupré a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que la Ville de Beaupré a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Beaupré confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général, M. Roch Lemieux et le maire, M. Pierre Renaud sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

11043-050224 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1302 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1226 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 15 janvier 2024;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'adopter le Règlement 1302 pour ajouter un panneau d'arrêt obligatoire dans la rue Arthur-Cooper (section au sud et rectifier le texte de quelques panneaux d'arrêt.

11044-050224 **PLAN PROJET DE LOTISSEMENT – FYRA QUARTIER PHASE 2**

ATTENDU que FYRA Quartier S.E.C. a déposé un nouveau plan projet de lotissement résidentiel pour la réalisation des phases 2, 3 et 4 du projet connu sous l'appellation « FYRA Quartier » préparé par l'arpenteur-géomètre M. Guillaume Thériault, dossier 16067-10, minute 3849 version 7 en date du 16 janvier 2024;

ATTENDU que le requérant désire réaliser la phase 2 comme identifiée sur ledit plan;

ATTENDU que la phase 2, outre quelques ajustements mineurs, est relativement semblable au plan projet de lotissement d'ensemble qui a fait l'objet de la réalisation de la phase 1;

ATTENDU que la réalisation de la phase 2 implique l'ouverture de 2 rues et vise à desservir 2 unités résidentielles jumelées, un projet résidentiel de 8 unités en rangées et 45 unités résidentielles unifamiliales isolées, soit un grand total de 55 unités résidentielles;

ATTENDU que le service de l'urbanisme et le comité technique de la Ville de Beaupré ont analysé le plan projet de lotissement et ils sont d'avis qu'il est conforme aux orientations du plan d'urbanisme, au règlement sur les P.I.I.A., au règlement de lotissement et aux normes d'implantation du règlement de zonage, sauf pour 2 terrains où une dérogation mineure s'avérerait nécessaire, dont un terrain concerne la largeur d'une ligne arrière (phases 3 et 4) et l'autre une largeur d'une ligne avant qui ne rencontrent pas les normes minimales (phase 2 proposée);

ATTENDU que les infrastructures d'aqueduc et d'égouts ont été construites sur le terrain de la phase 2 pour permettre la réalisation de la phase 1 en amont;

ATTENDU que la contribution relative aux parcs et espaces verts a déjà été réglée au moment de la réalisation de la phase I, alors que le requérant a cédé à la Ville le terrain de la prucheraie formé des lots 6 497 843 et 6 497 844 d'une superficie totale de 26 961m², soit 10% de la superficie du site (phases 1, 2, 3 et 4);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le plan projet de lotissement et d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre M. Guillaume Thériault, dossier 16067-10, minute 3849 version 7 en date du 16 janvier 2024, le tout suivant la recommandation 24-01 du CCU du 23 janvier 2024 et à condition de respecter les spécifications suivantes :

- ce projet de lotissement et d'implantation comprend notamment le prolongement de la rue connue comme étant le lot 6 485 074 et la construction d'une seconde rue selon une configuration substantiellement conforme à celles illustrées au plan projet de lotissement, à la construction de 45 terrains pour des maisons unifamiliales isolées, 1 terrain de maisons jumelées et 1 terrain pour la construction de 8 maisons en copropriété pour un potentiel d'environ 55 unités d'habitation;
- que l'acceptation du plan projet de lotissement est conditionnelle à l'acceptation par le conseil municipal d'accorder, comme condition préalable à l'opération cadastrale, une dérogation mineure afin de rendre conforme la largeur de la ligne avant du terrain numéro 249 à 16,08 m au lieu de 23 m (phase 2) et de rendre conforme la largeur de la ligne arrière du terrain numéro 115 à 9,20 m au lieu de 15 m (phases 3 et 4);
- que les terrains identifiés par les numéros 247, 248 et 249 devront, pour être constructibles, faire l'objet d'une acquisition auprès de la Ville et qu'une offre soit déposée à la Ville;
- la Ville pourrait céder également les terrains résiduels adossés au bassin de rétention, soit les terrains identifiés par les numéros 244, 245 et 246 et qu'une offre soit déposée à la Ville;
- d'autoriser le requérant à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en œuvre du projet;
- d'autoriser le requérant à transmettre au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pour approbation, les plans et devis ainsi préparés après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service des travaux publics de la Ville de Beupré;
- d'autoriser la conclusion avec le requérant d'une entente relative aux travaux municipaux selon les exigences du Règlement relatif aux ententes relatives aux travaux municipaux et de fournir les titres ou les ententes signés avec tous autres propriétaires qui pourraient être interpellés par ce projet et la résolution de la compagnie autorisant le requérant à signer les documents;

- d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Beaufort, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue;
- que toute demande relative à des investissements ou à la cession de terrains par la Ville soit entérinée par le conseil municipal préalablement à la signature de l'entente relative à des travaux municipaux;

11045-050224 **PLAN PROJET DE LOTISSEMENT SECTEUR AVENUE ROYALE OUEST (M. STEVEN GAGNON)**

ATTENDU que M. Steven Gagnon a déposé un nouveau plan projet de lotissement résidentiel préparé par l'arpenteur-géomètre Maxime Varin en date du 18 janvier 2024, sa minute 4904 qui implique l'ouverture d'une nouvelle rue via l'avenue Royale près de la limite ouest de la municipalité;

ATTENDU que ce nouveau plan projet de lotissement a été réalisé en tenant compte des contraintes soumises par Hydro-Québec avec la présence d'un pylône et d'une ligne électrique;

ATTENDU que le projet de lotissement vise à desservir 5 nouveaux terrains pour la construction de bâtiments de 4 unités de logement chacun;

ATTENDU que le service de l'urbanisme et le comité technique de la Ville de Beaufort ont analysé le plan projet de lotissement et ils sont d'avis qu'il est conforme aux orientations du plan d'urbanisme et au règlement de lotissement ainsi qu'aux normes d'implantation du règlement de zonage;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le plan projet de lotissement et d'implantation en regard des règlements d'urbanisme applicables pour ce projet et qu'ils sont d'avis que ledit plan projet de lotissement et d'implantation remplit les conditions requises à son acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le plan projet de lotissement et d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Maxime Varin en date du 18 janvier 2024, sa minute 4904, le tout suivant la recommandation 24-02 du CCU du 23 janvier 2024 et à condition de respecter les spécifications suivantes :

- ce projet de lotissement et d'implantation comprend notamment l'ouverture d'une nouvelle rue qui débouchera sur l'avenue Royale selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan projet de lotissement, à la construction projetée de 5 terrains pour des multilogements de 4 unités chacun, pour un potentiel de 20 unités d'habitation ;
- d'autoriser le requérant à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en œuvre du projet;
- d'autoriser le requérant à transmettre au MELCCFP pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service des travaux publics de la Ville de Beaufort;
- d'autoriser la conclusion avec le requérant d'une entente relative aux travaux municipaux et de fournir les titres ou les ententes signées

avec tous autres propriétaires qui pourraient être interpellés par ce projet, entre autres, la résolution de la compagnie autorisant le requérant à signer les documents;

- d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Beaupré, des infrastructures et équipements municipaux en application de l'entente ainsi conclue;
- de verser un montant en argent équivalent à 10 % de la valeur du terrain préalablement à l'approbation du plan relatif à l'opération cadastrale pour la contribution relative aux parcs et espaces verts;
- abroger la résolution 10530-051222 adoptée par le conseil municipal à sa séance du 5 décembre 2022.

11046-050224 **FYRA QUARTIER – PHASE 2 – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer le protocole d'entente à intervenir entre les parties ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre (acquisitions de rues, de servitudes ou cessions de terrains, etc.).

11047-050224 **EMBAUCHE D'UN ASSISTANT-SAUVETEUR ET MONITEUR EN NATATION - (ZACHARIE HOUGARD)**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Zacharie Hougard à titre d'assistant-sauveteur et moniteur en natation, échelon 1 et d'autoriser M. Gilles Carrier à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

11048-050224 **EMBAUCHE ASSISTANT-SAUVETEUR (GABRIEL FILION)**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Gabriel Filion à titre d'assistant-sauveteur, échelon 1 et d'autoriser M. Gilles Carrier à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

11049-050224 **EMBAUCHE ASSISTANT-SAUVETEUR (ÉDOUARD MARTEL)**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Édouard Martel à titre d'assistant-sauveteur, échelon 1 et d'autoriser M. Gilles Carrier à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

11050-050224 **QUÉBEC MÉGA TRAIL 2024 – DEMANDE DE COMMANDITE (7 500 \$)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 7 500 \$ à Québec Méga Trail à titre de commandite pour l'évènement qui se tiendra du 4 au 7 juillet 2024 au Mont Ste-Anne.

11051-050224 **DEMANDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ MILIEUX MUNICIPAUX 2024 – PROGRAMMATION CULTURELLE PLACE DES GÉNÉRATIONS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de déposer une demande au Fonds régions et ruralités milieux municipaux 2024 pour la programmation culturelle de Place des Générations.

11052-050224 **SERVICE DE GARDE DE L'ENFANCE-DES-PRÉS ET DE LA PIONNIÈRE – UTILISATION DE LA PISCINE PENDANT LA SEMAINE DE RELÂCHE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de permettre au Service de garde de l'Enfance-des-Prés et de la Pionnière l'utilisation de la piscine le 6 mars 2024 de 13 h à 15 h.

11053-050224 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES AVANCEMENTS DES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le rapport annuel sur les avancements des objectifs fixés par le schéma de couverture de risques tel que produit en annexe sous la cote 050224-01.

11054-050224 **PROGRAMMES DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

CONSIDÉRANT qu'en prévision de la révision du schéma de couverture de risques la Ville doit adopter les quatre programmes suivants :

- Programme de vérification des avertisseurs de fumée;
- Programme d'évaluation et analyse des incidents;
- Programme d'inspection des risques élevés/très élevés;
- Programme d'éducation du public;

CONSIDÉRANT que certains desdits programmes ont déjà été adoptés, mais nécessitent une mise à jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les 4 programmes mentionnés ci-dessus en conformité avec le schéma de couverture de risques.

11055-050224 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1303 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 6 262 251 \$**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 1303 décrétant des travaux pour la réfection de chaussées de diverses rues et la reconstruction de la Côte St-Jean-Baptiste avec mur de soutènement et comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 262 251 \$ remboursable en vingt (20) ans

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes sont présentes et différentes questions ont été posées :

- Côte glissante (chemin de contournement) / Déneigement
- Comptes de taxes / hausse indice des prix de consommation
- Loisirs : Revenus / Dépenses
- Piscine : quote-part des villes participantes, négociations et ententes, médiateur et tarif non résident
- Caserne : inauguration
- Fresque sur la caserne actuelle
- Hockey – montant investi par la ville
- Camion pompier – feu véhicule qui paie
- Nombre d'employés à la Ville - masse salariale
- Lumières allumées au CMF/piscine
- Nombre de versement de taxes 4 au lieu de 3
- Mont Ste-Anne

11056-050224 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 18.

PIERRE RENAUD
MAIRE

JOHANNE GAGNON, GREFFIÈRE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE